

Mentions Légales

Conformément aux dispositions des articles 6-III et 19 de la loi pour la Confiance dans l'Économie Numérique, nous vous informons que ces pages sont est édités par:

Cedcotech

En la personne de **Cédric Ceyhan**

Raison sociale : **Cedcotech**
Numéro SIRET : **885 007 807 00013**
Siège social : **35 Port Saint-Sauveur, 31000 Toulouse**
Lieu d'exercice : **35 Port Saint-Sauveur, 31000 Toulouse**
Mail : **info@cedcotech.com**
Téléphone : **+33 628 839 018**

Hébergement

OVH SAS
2 rue Kellerman 59100 Roubaix
RCS:B424761419
Tel : 1007

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DEPANNAGE CEDCOTECH

Article 1 : Disposition commune à tous produits numériques

1.1 – DÉLAIS D'INTERVENTION

Cedcotech s'efforce de réduire au minimum les délais d'immobilisation de vos appareils numériques, dans certains cas les délais sont dues et imputables aux contraintes constructrices et/ou des importateurs, les délais qui pourraient vous être indiqués par écrit ou oralement ne peuvent être contractuels et sont uniquement à titre indicatif.

1.2 – AVIS DE MISE À DISPOSITION

Lorsque votre appareil est disponible, Cedcotech vous préviendra par un avis de mise à disposition délivré un ou plusieurs supports numériques tel que le SMS, l'appel, le mail soit par tout autre moyen de communication.

1.3 – CONDITION DE DÉPÔT DU MATÉRIEL NUMÉRIQUE

Vous devez impérativement déposer le ou les produits accompagnés de tous ces accessoires d'origine.

Vous déclarez également disposer des originaux des logiciels (Microsoft Windows, Mac OS, Microsoft Office, Photoshop...) installés sur votre machine et que vous les avez acquis licitement, Cedcotech sera en mesure de refuser l'installation d'un logiciel si le client ne dispose pas d'une licence valide pour celui-ci.

Il vous appartient préalablement lors du dépôt de votre matériel de sauvegarder l'ensemble des données, Cedcotech ne saurait en aucune façon être tenu pour responsable de toute perte ou altération de données qui pourrait survenir.

Depuis le 20/04/2017, le dépôt nécessite impérativement la signature d'un bon de dépôt, aucune prestation ne s'effectuera sans la signature du bon par le client et par Cedcotech.

Une fois signé par les deux parties, une copie numérique vous sera envoyée sur votre adresse mail, si vous ne disposez pas d'adresse mail, ce bon sera imprimé sur papier et vous sera délivré en main propre.

L'acceptation par Cedcotech du matériel et/ou l'absence de mention de la part de Cedcotech sur l'état de l'appareil ne saurait lier Cedcotech tant cette dernière n'a pas procédé au diagnostic de l'état de l'appareil.

1.4 – CONDITIONS DE RETRAIT DES MATÉRIELS

Votre appareil pourra être retiré par le client, une fois que celui-ci aura été averti par appel, SMS, mail ou tout autre moyen de communication de la mise à disposition.

L'appareil réparé est restitué uniquement sur présentation du bon de dépôt initial.

La restitution se fait après le paiement complet du prix de la réparation, et restitution de l'appareil de prêt le cas échéant.

Tout appareil non repris dans un délai de six mois sera considéré comme abandonné et Cedcotech pourra en disposer de plein droit comme bon lui semble y compris en procédant à sa destruction.

1.5 – GARANTIE

1.5.1 – Informations générales de garantie

Nos services informatiques sont garantis un mois à compter de la mise à disposition du matériel au client qu'il soit particulier ou professionnel (date de facture faisant foi). Nos installations / configuration / installation de systèmes de vidéosurveillance / alarme sont garanties trois mois (date de facture faisant foi) . Dans le cas d'une panne matérielle, seule la responsabilité en incombe au fournisseur, ainsi la garantie qui sera appliquée sera celle du fournisseur / constructeur et non celle proposée par Cedcotech.

1.5.2 – Limites et exclusions

En cas d'acceptation partielle de notre devis, nos services informatiques et de vidéosurveillance- alarme ne sont pas garantis. La garantie de deux mois tiens uniquement en compte la réparation du dit problème référencé sur le devis et la facture de ladite prestation, Cedcotech ne pourra être tenu pour responsable d'autres problèmes rencontrés et non liés directement à la raison de son intervention.

Un contrat de maintenance sera proposé au client à l'échéance de la garantie pour l'installation de systèmes de vidéosurveillance / alarme. Ce contrat de maintenance lui octroiera une nouvelle garantie

Cedcotech ne pourra être tenu responsable d'un éventuel dysfonctionnement après réparation / installation / configuration quelle soit informatique et/ou concernant un système de vidéosurveillance / alarme de quelque façon qu'il soit si le client a procédé de lui-même à une quelconque modification matérielle. Toutes modifications ou tentatives de réparations matérielles par le client annuleront instantanément la garantie.

La garantie ne couvre pas l'usure normale des produits.

1.6 – TRAITEMENT DES DONNÉES INFORMATIQUE

Pour les besoins du traitement de la réparation de votre appareil, Cedcotech peut être amené à enregistrer ou faire enregistrer, de manière informatique les données nominatives vous concernant.

Conformément aux dispositions de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données en cas d'erreur. Ce droit peut être exercé en adressant un courrier à Cedcotech.

1.7 – DIVERS

Cedcotech n'aura en aucun droit la possibilité de céder ou de prêter votre matériel informatique et ce à quiconque. Cedcotech vous assure que les données contenues dans vos systèmes informatiques ne seront cédées, vendues à tierce personne. En cas de remplacement d'une pièce d'origine, celle-ci devient notre propriété.

Dans les autres cas, la pièce remplacée sera tenue à disposition du client à condition qu'il en ait fait la demande dès l'origine. Un mois après mise en demeure infructueuse par mail ou lettre simple envoyée six mois après la remise du matériel par le client, nous pourrions disposer librement du matériel de ce dernier.

Article 2 – Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à toutes les ventes de Produits et prestations de services, effectuées directement chez le client ou en atelier de Cedcotech. Le prestataire de service se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Le Client déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des présentes Conditions Générales de Vente, et le cas échéant des Conditions Particulières de Vente liées à un produit ou à un service, et les accepter sans restriction ni réserve. Le Client reconnaît qu'il a bénéficié des conseils et informations nécessaires afin de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins. Le Client déclare être en mesure de contracter légalement en vertu des lois françaises ou valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage. Sauf preuve contraire les informations enregistrées par Cedcotech constituent la preuve de l'ensemble des transactions.

Article 2.1 – Modalités de paiement

Le règlement des prestations de services fournies par Cedcotech au client s'effectue :

- Soit par virement bancaire
- Soit par espèces
- Soit par carte bancaire

Article 2.2 – Retard de Paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des prestations de service et fourniture de matériels fournies au client l'acheteur (le client) doit verser à la société Cedcotech une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des matériels et/ou services.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

Article 2.1 – Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause » Retard de paiement « l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Cedcotech.

Article 2.3 – Clause de réserve de propriété

La société Cedcotech conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Cedcotech se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Article 3 – Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Toulouse.

1.6 – MODE DE RÈGLEMENT

Les modes de règlement acceptés sont : le virement bancaire, carte bancaire et l'espèce.